



# communiqué presse...

• Montreuil, le 6 février 2026 / *La FNIC CGT communique sur la décision constitutionnelle du 6 février*

## À TRAVERS LA DEFAITE DE TORAY C'EST TOUTE L'OFFENSIVE DU PATRONAT QUI EST STOPPÉE !

**La décision du Conseil Constitutionnel vient de tomber: Timothée Esprit, menacé de plusieurs licenciements par son employeur, Toray, est bien un salarié protégé par ses mandats de CPPNI ! En effet, notre camarade qui subit un véritable rouleau compresseur répressif organisé par son patron avait vécu un premier licenciement illégal au printemps 2024.**

Son employeur avait alors saisi le Conseil Constitutionnel et avait trainé l'ouvrier syndicaliste par ailleurs secrétaire fédéral de la FNIC CGT, devant l'une des plus hautes juridictions de France pour faire valoir que notre camarade ne disposait d'aucune protection contre le licenciement, lui permettant ainsi de s'en débarrasser sans autorisation préalable.

Sauf que le Conseil Constitutionnel vient de trancher sur 3 points cruciaux :

- Le fait que la jurisprudence interprète un texte de loi qui n'est pas assez précis, n'est pas inconstitutionnel en soi (ce qui signifie que les juges ont bien le pouvoir d'interpréter même quand la loi n'est pas explicite comme ici).
- La protection des salariés titulaires d'un mandat préserve leur indépendance, elle découle du principe constitutionnel de participation des travailleurs.
- La protection n'est efficace que si l'employeur est informé du mandat au plus tard à l'entretien préalable ou avant la notification du licenciement.

Evidemment la conclusion : **La protection des salariés mandatés en CPPNI est bien conforme à la constitution.**

C'est n'est pas simplement la victoire de notre camarade dans son parcours contre la répression de Toray mais bien la victoire de plusieurs milliers de mandatés des syndicats dans les CPPNI. Ce n'est pas simplement un revers magistral envers l'entreprise répressive Toray mais bien contre l'ensemble du patronat qui ne rêve que d'une chose : se débarrasser partout en France des militants CGT qui relèvent la tête et mènent la lutte de classe implacablement dans les entreprises !

**Chaque nouvelle audience initiée par Toray contre notre camarade est l'occasion systématique d'une victoire pour la classe ouvrière ! Plus que jamais restons mobilisés pour l'ensemble des camarades de la CGT qui subissent la répression, nous ne nous tairons pas, nous resterons à jamais solidaires et unis jusqu'à la victoire !**

**VIVE LA SOLIDARITÉ  
VIVE LA LUTTE DE CLASSE  
VIVE LA CGT**